

référentiel modifier par les pionniers

Dossier de : Dossier de preuve C2i2e Formateurs			
Domaines	Compétences		
A1 : MAÎTRISE DE L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE PROFESSIONNEL	A1.1. Identifier les personnes ressources TIC et leurs rôles respectifs, dans l'organisme de formation, et en dehors (collectivités, réseau de mutualisation de pratique, bassin de formation, niveau régional, national et international...).		
	A1.2. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, ...) de son environnement professionnel.		
	A1.3. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans les services numériques proposés par l'organisme de formation, la Région ou librement accessibles sur l'Internet		
	A1.4. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers de la formation		
	A1.5. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles, culturelles et sociales		
	A2 : DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	A2.1. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation ouverte et à distance (FOAD) pour sa formation dans le cadre d'une appréhension plus large des pratiques, problèmes, innovations...	
A2.2. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages, savoir-faire, savoirs scientifiques, techniques, littéraires et artistiques et TIC			
A2.3. Pratiquer une veille pédagogique et institutionnelle, notamment par l'identification des réseaux d'échanges			

Dossier de :		
Domaines	Compétences	Éléments de preuve (liens)
		concernant son domaine, sa discipline, son niveau de formation et son secteur professionnel.
	A3 : RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DU SYSTÈME DE FORMATION PROFESSIONNELLE	A3.1. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe...).
		A3.2. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment : la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; la sécurité informatique ; le filtrage internet.
		A3.3. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des TIC concernant notamment : la protection des libertés individuelles et publiques ; la sécurité des personnes ; la confidentialité des données ; la propriété intellectuelle ; le droit à l'image.
		A3.4. Respecter et faire respecter la charte d'usage de son organisme de formation, dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté et en particulier du développement durable.
	B1 : TRAVAIL EN RÉSEAU AVEC L'UTILISATION DES OUTILS DE TRAVAIL COLLABORATIF	B1.1. Rechercher, produire, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.
		B1.2. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes de formation disciplinaires, interdisciplinaires, transversales.
		B1.3. Concevoir des situations de recherche d'information et de création dans le cadre des projets transversaux et interdisciplinaires.
	B2 : CONCEPTION ET PRÉPARATION DE CONTENUS DE FORMATION ET DE SITUATIONS D'APPRENTISSAGE	B2.1. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation efficiente des TIC ou induites par elles.

Dossier de :		
Domaines	Compétences	Éléments de preuve (liens)
		B2.2. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine enseigné, au niveau de la matière enseignée.
		B2.3. Intégrer des outils et des ressources dans une séquence de formation - et ne pas hésiter à faire faire en petits groupes- en opérant des choix ou en faisant opérer des choix entre les supports et médias utilisables et leurs modalités d'utilisation.
		B2.4. Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques respectant les règles de la communication, des interactions au service d'un apprentissage.
		B.2.5. Concevoir des situations ou dispositifs de formation introduisant de la mise à distance.
		B3 : MISE EN OEUVRE PÉDAGOGIQUE
		B3.1. Conduire des situations d'apprentissage en tirant parti du potentiel des TIC : travail collectif, individualisé, en petits groupes ; recherche documentaire ; espaces problèmes ouverts à l'innovation et la création des apprenants.
		B3.2. Gérer l'alternance, au cours d'une séance, entre les activités utilisant les TIC et celles qui n'y ont pas recours.
		B3.3. Prendre en compte la diversité des apprenants notamment le handicap, la difficulté d'apprentissage en utilisant les TIC pour gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance.
		B3.4. Utiliser les TIC pour accompagner des apprenants, des groupes d'apprenants dans leurs projets de production ou de recherche d'information.
		B3.5. Anticiper un incident technique ou savoir y faire face à chaque fois que c'est possible.

Dossier de :		
Domaines	Compétences	Éléments de preuve (liens)
	B4 : MISE EN OEUVRE DE DÉMARCHES D'ÉVALUATION	B4.1. Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i adulte, B2i Ecole, Collège et Lycée, C2i Licence, C2i Professionnels) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux apprenants.
		B4.2. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC (B2i adulte et autres certifications).
		B4.3. Exploiter les résultats produits par des logiciels d'évaluation des apprenants.